

NOTE

Destinataires : Aux Créanciers

Expéditeur : Guillaume Lavigne

Date : 28 juillet 2023

Objet : Avancement du dossier Bel-Habitat inc.

MISE EN CONTEXTE

La présente vise à faire un suivi suite à la seconde assemblée des créanciers ayant eu lieu le 16 mars 2023 à 19 : 00.

- **Production de rapports d'impôts et rapports de taxes amendés**

Le syndic a produit des déclarations d'impôts et rapports de taxes amendées, afin de déclarer les pertes réellement engagées par Bel-Habitat dans les dernières années et renverser des ventes enregistrées par Bel-Habitat qui n'avaient pas été finalisées. Cela dans le but d'annuler les réclamations des 2 paliers de gouvernements et de récupérer des montants importants en impôt payé et utiliser les reports de pertes sur les années antérieures.

Les déclarations amendées sont toujours en cours d'analyse par les divers paliers de gouvernement. Ces derniers n'ont pas fourni au syndic de date pour la fin de leurs travaux bien que nous leur parlons régulièrement.